

# Croissance

## **Entretien avec Sylvie LASNIER, déléguée territoriale du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) et responsable du déploiement du dispositif ARDAN TREMPLIN**

**Initié par la Région PACA, le dispositif ARDAN TREMPLIN s'adresse à des TPE/PME qui souhaitent développer une nouvelle activité.**

Cette croissance sera possible grâce à un « pilote » stagiaire, aux aides financières de la Région PACA et à une formation sur-mesure dispensée par le CNAM.

Le « pilote » demandeur d'emploi depuis plus d'un an, sera encadré par les équipes du CNAM et par l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés puis potentiellement être embauché en CDI à la fin de son stage.

Dans ce podcast, Sylvie LASNIER abordera les thématiques suivantes :

- › Qu'est ce que le CNAM ? (0 à 35 s)
- › Qu'est ce que le dispositif ARDAN TREMPLIN ? (35 à 1mn 27)
- › Quel type d'entreprises peuvent bénéficier de ce dispositif ? (1mn 27 à 1 mn 58)
- › Quels avantages pour l'entreprise ? (1 mn 58 à 4 mn 34)
- › Quels avantages pour le candidat ? (4 mn 34 à 7 mn 33)
- › Une formation dispensée par le CNAM qui répond aux besoins des entreprises (7 mn 33 à 9 mn 08)
- › Prise en charge et coût (7mn 31 à 9 mn 21)

### **Les liens utiles :**

- › [Cnam Paca : Dispositif Ardan Paca - Dispositif ARDAN TREMPLIN \(cnam-paca.fr\)](https://cnam-paca.fr/) 
- › [ARDAN TREMPLIN\\_CONTACTSGENERIQUES\\_20220926 \(maregionsud.fr\)](https://maregionsud.fr/ARDAN_TREMPLIN_CONTACTSGENERIQUES_20220926) 

